

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	01.09.2014	15:17	14.349	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe UDC

Titre: Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Contenu:

A la lumière des récents articles parus dans la presse locale à propos du ras-le-bol de certains restaurateurs, prêts à tout lâcher suite à un sentiment de harcèlement, le groupe UDC se pose quelques questions. Ce ne sont, certes pas les premières concernant ce service, et ce ne seront probablement pas les dernières...

Si les informations transmises aux médias s'avèrent exactes, il semblerait que les collaborateurs de ce service appliquent les règlements de manière très (trop) zélée.

La restauration est souvent une affaire de passion, et si un passionné se dit accablé au point de tout abandonner, il est impératif de s'interroger sur le fonctionnement des pourtant nécessaires inspections.

Le Conseil d'Etat peut-il confirmer les informations parues et, dès lors, cautionner la manière de procéder lors de ces contrôles?

Le Conseil d'Etat ne verrait-il pas d'un bon œil l'établissement d'une charte de courtoisie d'entente avec Gastro-Neuchâtel (qui s'est d'ores et déjà engagé à plus d'auto-contrôle). Celle-ci pourrait fixer certains délais d'annonce avant une inspection, certaines heures entre lesquelles le service s'abstiendrait de désorganiser les restaurateurs, par exemple lors du "coup de feu" en cuisine, ou autres...

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Hughes Chantraine	
Autres signataires (nom, prénom)	
Walter Willener	
Marc Schafroth	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER